

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1

Date de convocation : 23/08/2026
Date d'affichage : 23/08/2026

N° 2026_ 08-28-02

Séance du 28 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 août à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absent : Estelle Klein, pouvoir donné à Jacques Chausse
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : adhésion à la centrale d'achat de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux centrales d'achat ;
Considérant que la centrale d'achat de la région Auvergne-Rhône-Alpes permet aux collectivités territoriales de bénéficier de marchés publics mutualisés et sécurisés juridiquement ;
Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de marchés négociés pour l'acquisition de fournitures, services, équipements dans des conditions économiques avantageuses ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10+1 voix POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Ilpize à la centrale d'achat de la région Auvergne-Rhône-Alpes ; d'autoriser Madame le maire à signer la convention d'adhésion et tout document nécessaire à son exécution ; d'autoriser le maire à recourir aux marchés proposés par le centrale en fonction des besoins de la commune.

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 28 août 2026

